

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 8

Artikel: Lè 6 compagnons : (suïta)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188641>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

drier à effeuiller l'éphéméride suivante, qui me paraît assez curieuse et dont l'explication ferait sans doute plaisir à vos lecteurs :

1481. *Réunion de la Ville Haute avec la Ville Basse, à Lausanne; la ville est constituée.*

Il vous sera sans doute facile de nous donner à ce sujet quelques détails. S. B. »

* * *

Les renseignements qui nous sont demandés se trouvent dans tous les ouvrages qui traitent de l'histoire du Pays de Vaud ou de celle de Lausanne. Sous les évêques, la Cité et la ville inférieure formaient deux communautés distinctes. La première, résidence de l'évêque, était considérée comme le quartier par excellence; des lois spéciales la protégeaient. On sait, par exemple, que l'acte de frapper quelqu'un était puni d'une amende de 60 livres, quand il était commis dans la Cité, et de 60 sols seulement dans la ville inférieure.

Cet état de choses donnait lieu à des abus dont les Etats du Pays du Vaud se plaignirent au duc de Savoie en ces termes :

« Il est humblement exposé à votre excellence ducale qu'un grand nombre de procureurs fiscaux du révérend seigneur évêque de Lausanne, citent et poursuivent vos pauvres sujets pour des dettes civiles et des choses purement profanes, devant le juge spirituel de l'officialité de Lausanne, à la sollicitation et d'après les assignations de vos sujets immédiats, et obtiennent en outre des mandats ecclésiastiques par lesquels vos mêmes sujets sont appelés par sentence d'excommunication. C'est pourquoi lesdits exposants supplient, etc., etc. »

Philibert, duc de Savoie, fit droit à cette requête par un arrêté du 31 août 1480.

La maison de Savoie devenant de plus en plus puissante sur les bords du Léman, les évêques eurent à lutter contre elle durant trois siècles. Ils fortifièrent la Cité et l'entourèrent de murs. Plusieurs fois les rues de Lausanne furent un champ de bataille pour les partisans du duc et ceux du prélat.

Le jour vint néanmoins où l'étoile de Savoie commença à pâlir sous des princes faibles, et l'évêque espéra rétablir son ancienne autorité. Mais déjà Zurich, Berne, Fribourg avaient acquis leur indépendance et la Confédération suisse avait proclamé l'affranchissement des paysans et des bourgeois. A leur tour, les populations de l'Helvétie romane, et notamment les bourgeois de Lausanne et de Genève nourrissaient des pensées d'affranchissement. Pour réunir leurs forces, les trois villes ou communautés dont se composait Lausanne, savoir celle de l'évêque, celle des nobles (quartier de Bourg), celle des marchands et du peuple établis entre les deux collines, se fondirent en une seule communauté par un traité auquel l'évêque dut consentir. Ensuite de ce traité, conclu le 6 juillet 1481, la ville haute et la ville basse virent cesser les rivalités qui les avaient si longtemps divisées.

Lè 6 compagnons.

(Suite.)

Quand l'arreviront dein la vela, lâi avâi 'na fêta de gynastiqua et lo râi qu'avâi 'na felhie qu'étâi tant dégourdiâ que nion ne la poivè sâidrè quand le sè mettâi à corè, la fe concouri po la corsa, et ma fâi nion n'ousa sè preseintâ po fèrè âo pi-fèrè avoué, tant l'étâi viva; et lo râi que lo savâi, fe publiyî que la baillèrâi ein mariadzo à cé que la porrâi dévanci. Lo sordâ, qu'appreind tot cein, lâi va demandâ se poivè fèrè corè ion dè sè camerâdo, quand bin l'étâi étrandzi.

— Et porquî pas! repond lo râi; mâ se pai, gâ! vo fé fuselhî ti dou, ton camerâdo et tè.

L'est bon. Quand lo momeint dè fèrè la corsa est quie, lo compagnon âo sordâ, la piquette, crotse bin adrâi sa tsamba, et on lâo baillè, à li et à la felhie dâo râi, à tsacon on coquemâ que dévessont allâ eimpliâ à n'on borné qu'étâi ma fâi bin à cinq pipâ dè tabâ dè la pliace dè la fête, et à n'on coup dè subliet bailli pè ion dâo Jury, *prrrrou!* lè vouai-que partis.

N'iaivâi pas onna menuta que l'étiot lavi, qu'on ne vayâi dza pequa lo compagnon et que l'arrevâ âo borné que la pourra pernetta n'avâi pas fé lo demi-quart dè la mâiti dâo tsemin, et revegnâi dzâ avoué son coquemâ quand sè peinsâ que l'avâi tant d'avânço que sè volliâvè reposâ on momeint. Sè cutsè don perque bas et met dézo sa tэта onna machoire dè caïon que sè trovâ quie su lo bord dè la route. Ma fâi on iadzo étai, lo gaillâ s'eindoo et sè met à ronclliâ, se bin que la felhie dâo râi repassâ, que droumessâi adé, et quand le lo ve dinsè sonicâ, la sorcière lâi vouidè son coquemâ et sè dépatsè dè reveni. Ma fâi l'affèrè arâi mau veri po lè gaillâ se lo tsachâo, cé qu'avâi tiâ lo tavan, n'étâi pas grimpâ âo fin coutset d'on publico, et se n'avâi pas vu cein que s'étâi passâ. Adon quand vâi la farça que la gaupa a fé à son camerado, l'armè sa carabine, merè, et *rrrdô!* l'épèclliè la machoire dè caïon que servessâi dè coussin âo lulu, que sè reveillè, que sè remet à traci contrè lo borné quand vâi son coquemâ vouâisu, et qu'arrevè onco dix menutès devant la bouéba.

Ma fâi lo râi étâi furieux, kâ ne volliâvè pas bailli sa felhie à n'on roudeu, et po sè débarrassi dè clliâo 6 gaillâ que l'eimbétâvont, lè z'einvitâ à n'on fin repé que lâo fe preparâ dein onna tsambra qu'étâi tota ein fai, et quand furont ti dedein, ye fe cotâ la porta, et coumeint ellia tsambra étâi drâi dessus onna fornéza, la fe étsâoda, que lâi bourliront cinq moulo dè fâo et dè sapin, dou tombérés dè retailons, sein comptâ on moué dè dzévalès avoué lè pipès, lo prin et lo bourain. Lè gaillâ que sè goberdzivont, que bafravont et que fifavont à tirelarigot, coumeinciront bintout à cheintrè lo tsaud, et volhiront sailli que dévant; mâ *motta!* pas moian, et l'allâvont sè trovâ mau quand lo lulu qu'avâi son tsapé su l'orolhie lâo fe: atteindè pi; se sè crayont dè no frecassi, sè trompont! Adon ye met son tsapé su sa tэта et sè mettont bintout ti à grebolâ dè fraî et que mémameint lo fricot sè caillâ su la trabilia,

que puront djuî âi palets avoué la soupa que s'étâi dzalâie dein lè z'assiétès.

Ao bet dè duè z'hâorès, lo râi que lè créyâi soupliâ à tsavon, fe ôovri la porta po vairè clliâo cadâvro ; mâ quand l'eintrâ, lè 6 lulus dansivont lo picoulet po sè retsâodâ, que lo râi ne savâi pas què sè derè, kâ lâi avâi portant z'u on rudo fû.

(*La fin deçando que vint.*)

Le dernier des Villaz.

VI

Sa monture avait repris le pas ; le chemin, semblable à un immense serpent, montait en zigzags jusqu'au château de Romont qui se dressait en ce moment dans toute sa majesté au sommet de son haut mamelon.

Le soir approchait, et le soleil couchant projetait sur ses remparts et sur sa façade des teintes mordorées si brillantes, que son aspect avait quelque chose de féerique.

Pas un bruit, pas un souffle ne troublait le suprême silence dans lequel la vallée était plongée. Rodolphe, mollement balancé par l'amble de son cheval, laissait aller son cœur à des pensées plus douces. Il se voyait déjà au seuil du château de Romont, il entendait les chiens japper de joie en le reconnaissant ; le comte passait son bras sous le sien et le conduisait auprès de sa fille, qui lui tendait la main en souriant. Et son âme tressaillait d'un frisson de bonheur, il se sentait déjà comme transporté loin de la terre, dans des régions lumineuses et éthérées ! Cependant, à mesure qu'il approchait du château, ce beau rêve s'évanouissait. Nouvel Icare, il retombait lentement de son escalade céleste.

Mais pourquoi donc son cœur, qui s'épanouissait, il y a un instant, se resserrait-il tout angoissé ? Pourquoi cette inquiétude qui se reflétait sur sa figure ? Il avait repris les rênes de son cheval, et, comme s'il craignait d'arriver trop tôt, il les serrait convulsivement dans sa main.

Des considérations auxquelles il n'avait pas songé, la différence de rang, l'inégalité de naissance, et plus encore celle de l'âge, — se présentaient maintenant à son esprit et ébranlaient la résolution qui le poussait au château.

Elle était grave, en effet, cette résolution, car il ne s'agissait rien moins pour Rodolphe que de demander Marguerite en mariage. Il y avait si longtemps qu'il aimait la jeune comtesse et qu'il soupirait secrètement après elle ! La solitude dans laquelle ses amis l'avaient laissé à la suite de la mort de sa mère, avait offert un nouvel aliment à ce désir, il avait grandi et s'était développé au point d'être son unique pensée, sa seule préoccupation.

On sait que le hasard avait mis Rodolphe sur le passage du comte de Romont revenant de Palézieux avec une suite nombreuse. Caché derrière les buissons, il s'était enivré de la vue de Marguerite que l'absence avait encore embellie. La jeune fille avait passé devant ses yeux comme une vision séraphique, dans l'épanouissement de sa jeunesse et de sa grâce virginale.

Depuis ce jour, Rodolphe ne dormait plus et ne mangeait plus ; toute sa vie était concentrée dans un de ces désirs aigus et brûlants, qui ne laissent ni paix ni trêve, qui ne connaissent ni barrières ni bornes, et qui se font jour à la manière des bombes, — en éclatant.

Le comte venait de se lever de table ; suivi de son chapelain, il était monté à l'étage supérieur du château où se trouve ce magnifique salon que l'on montre encore aujourd'hui, et dont le plafond, divisé en nombreux caissons, est orné de différentes armoiries de la maison de Romont et des branches alliées. En ce temps-là, des

portraits qui ont disparu, se dressaient sur des tentures brodées représentant des scènes tirées de la Bible. L'ameublement, quoique simple, était de bon goût et d'un grand prix : on remarquait surtout une haute armoire en ébène plaquée en ivoire et deux bahuts sculptés avec un art merveilleux. Les fauteuils et les escabeaux avaient aussi été fouillés par l'outil d'un artiste habile ; leur dos, travaillé à jour, représentait des couronnes, des fleurs, des branches chargées de fruits ou des oiseaux qui se becquetaient au bord d'un nid.

Le comte et le chapelain s'étaient gravement assis à une petite table sur laquelle se dressait un jeu d'échecs. Le chapelain, qui avait étendu sur ses genoux son mouchoir à carreaux, tira une grosse tabatière de sa poche et la présenta au comte, qui y puisa sans façon. Ils se mirent alors à étudier, sans mot dire, leur position respective dans la partie engagée. Peu après, Marguerite et sa mère firent leur entrée. Comme elles s'asseyaient derrière les joueurs pour suivre leur stratégie, un valet à cheveux blancs vint annoncer le seigneur Rodolphe de Villaz.

Il entra, la figure légèrement pâle ; sa démarche hésitante trahissait l'agitation à laquelle il était en proie, car son cœur battait avec violence. Le comte courut au devant de lui et pressa avec effusion ses mains dans les siennes ; la comtesse l'accueillit avec une maternelle bienveillance et Marguerite répondit à son salut par un sourire charmant. Rodolphe la regarda d'un air presque ahuri, tellement elle était éblouissante dans sa robe de velours vert, sous l'éclat pourpré et ondoyant des chandelles de résine.

— Nous nous préparions à aller vous voir, dit le comte à Rodolphe, après les premières banalités de l'entrée en matière. Voilà six mois que nous ne nous sommes vus, mon cher ami. Que d'événements se sont passés depuis lors ! Une morte a été transportée hors de votre château, et une vivante va bientôt sortir du mien. Spectacles presque aussi douloureux l'un que l'autre. Mais que voulez-vous ? c'est la loi de la vie. Nous forgeons nous-mêmes notre chaîne, et nous n'avons pas même l'esprit d'en alléger le poids : un jour nous en faisons les anneaux avec de l'or, un autre jour avec du plomb et du fer. — Vous connaissez sans doute Aymon de Palézieux ; c'est un chevalier qui a le cœur haut, un homme sans peur et sans reproche. C'est lui que j'ai choisi pour mon gendre : le mariage de Marguerite a été décidé pendant notre séjour dans sa famille.

(*A suivre.*)

La soirée donnée hier, au Théâtre, par la société de Zofingue, a fait salle comble ; il en sera de même pour celle de la **Société fédérale de gymnastique**, qui a lieu demain.

Les représentations de ce genre n'ont pas besoin de réclame, le public les attend avec impatience. — Dans le programme varié et séduisant de la soirée de demain, nous remarquons, entr'autres, comme pièces à effet : le *ballet des faucheurs*, les *pyramides avec chaises*, le *tournoi des gladiateurs*, et une charmante comédie-vaudeville, de Labiche : *la Grammaire*. Ajoutons encore le bienveillant concours de l'*Union instrumentale*, qui n'en sera pas un des moindres attraites. — On commencera à 8 heures.

L. MONNET.